

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le mardi 25 juin 2019, à 20 h.

Présences :

Bernard Boulet, conseiller
Sylvie Boulet, conseillère
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud
Gaston Morin, conseiller
Karine Simard

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 juin 2019

2019-265

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 juin 2019 après y avoir ajouté l'item 14 :
2019-276 Modification de la résolution 2019-216 - Résiliation de contrats - Les Entreprises JRMorin inc.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 20 juin 2019

3 Dépôt du registre daté du 20 juin 2019 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

RÉSOLUTIONS

4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019

2019-266

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

5 Amendement de la résolution 2019-208 - Approbation de dépenses et de contributions - Autorisation de paiements

2019-267

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'amender la résolution 2019-208 afin de modifier les contributions octroyées au Club Magny-Gym par la somme de 939,34 \$ au lieu de 1 080 \$ et à M. Anthony Royer (LEUCAN) par la somme de 288 \$ au lieu de 345,60 \$;

De modifier le montant total mentionné des contributions versées aux organismes par la somme de 4 227,34 \$ au lieu de 4 425,60 \$.

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

6 Approbation de dépenses et de contributions – Autorisation de paiements

2019-268

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Bernard Boulet Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif totalisant un montant de 638 \$, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites et d'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal :

ORGANISME/FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Club Optimiste de Montmagny	Don des bicyclettes trouvées sur le territoire de la Ville de Montmagny	N/A	N/A
Bureau Coordonnateur de la MRC de Montmagny (Garderie Le Farfadet)	Remboursement d'une partie des frais de location de la Salle François- Prévost - Spectacle pour les enfants	02-702-92-973	138 \$
Chambre de Commerce de Montmagny	Inscription d'une équipe au tournoi de golf des Leaders – Le 11 septembre 2019	02-110-00-351	500 \$

D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02 110-00-311.

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

7 Autorisation de travaux et financement - Projet de construction d'un escalier pour accès à la plage à la Place des Migrations

2019-269

CONSIDÉRANT la réfection de la piscine à la Pointe-aux-Oies durant l'été 2019 et que ces travaux retardent l'opération de la piscine;

CONSIDÉRANT l'opportunité de permettre à la population et aux usagers du camping Pointe-aux-Oies d'avoir accès à la plage pour profiter d'un point d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet sera gérée par la Corporation du camping de la Pointe-aux-Oies;

CONSIDÉRANT QUE l'escalier sera construite sur un terrain appartenant à la Ville de Montmagny, à la Place des Migrations;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la Corporation du Camping de la Pointe-aux-Oies à procéder à la construction d'un escalier en pruche avec palier et rampes en acier galvanisé, conformément à l'évaluation fournie par l'entreprise Construction Ginove inc.;

D'autoriser le remboursement de 50 % des coûts net de construction à la Corporation du Camping de la Pointe-aux-Oies sur présentation des factures justificatives, et ce, à même l'excédent de fond de fonctionnement affecté au Projet du 375^e – Legs (59-131-21-000);

De transmettre copie de la présente résolution à la Corporation du Camping de la Pointe-aux-Oies et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies d'informations de la Ville de Montmagny.

8 Engagement au poste de « Technicienne en gestion documentaire » à titre régulier, temps complet

2019-270

CONSIDÉRANT la procédure d'affichage interne et externe suivie conformément à la convention collective de travail des employés cols blancs pour combler des postes vacants;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de sélection pour combler le poste;

Il est proposé par

Appuyé par

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager Madame Marie-Ève Guillemette, au poste syndiqué de « Technicienne en gestion documentaire », au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, à titre régulier, temps complet et aux salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny, et ce, à compter du 26 juin 2019.

De transmettre copie de la présente résolution à Madame Marie-Ève Guillemette, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

9 Adjudication de contrat - Nettoyage, entretien et divers services environnementaux

2019-271

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres publiques ont été demandées pour des services de nettoyage, d'entretien et de divers services environnementaux à la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit Véolia ES Canada Services industriels inc. et Provincial Environnement inc.;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Provincial Environnement inc. le contrat pour des services de nettoyage, d'entretien et de divers services environnementaux à la Ville de Montmagny pour le prix de 49 549,63 \$, taxes incluses pour l'année 2019 avec possibilité de deux années d'option. Cette soumission étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, l'addenda, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Provincial Environnement inc. et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny et au Service des travaux publics et des infrastructures.

10 Accréditation de l'organisme à but non lucratif - Le Re-Lait Montmagny-L'Islet

2019-272

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme «Le Re-Lait Montmagny-L'Islet» visant à pouvoir bénéficier d'un soutien technique et financier de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d'ajouter cet organisme à la liste des organismes accrédités par la Ville de Montmagny lui permettant de devenir admissible au *Programme de soutien aux organismes accrédités* selon les conditions dudit programme;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De reconnaître l'organisme «Le Re-Lait Montmagny-L'Islet» comme organisme accrédité par la Ville de Montmagny, laquelle reconnaissance lui permet de bénéficier d'un soutien technique et financier de la part du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

De transmettre copie de la présente résolution à Le Re-Lait Montmagny-L'Islet et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

11 Appui à la Société d'histoire de Montmagny - 56^e congrès annuel de la Fédération histoire Québec en 2021

2019-273

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par la Société d'histoire de Montmagny afin de proposer sa candidature en vue d'accueillir le 56^e congrès annuel de la Fédération histoire Québec en 2021;

CONSIDÉRANT la demande de la Société d'histoire de Montmagny de compter des représentants de la Ville de Montmagny au sein du comité organisateur de l'événement, et ce, afin de bénéficier de l'appui et du support de ressources rémunérées et compétentes dans la réalisation de ce projet d'envergure;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer l'appui de la Ville de Montmagny à la Société d'histoire de Montmagny afin qu'elle puisse déposer sa candidature en vue d'accueillir le 56^e congrès annuel de la Fédération histoire

Québec en 2021.

Que la Ville de Montmagny s'engage à fournir certaines ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement du Congrès si la Société d'histoire de Montmagny est reconnue comme organisme hôte de l'événement.

De transmettre copie de la présente résolution à la Société d'histoire de Montmagny de même qu'à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

12 Appui à l'organisme Transbélumont inc. - Démarche auprès du ministère des Transports

2019-274

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Transbelimont inc. offre un service de transport adapté aux citoyens de Montmagny, Cap-Saint-Ignace et L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier offre également le transport à l'extérieur de la zone régulière de service à Saint-Jean-Port-Joli pour des déplacements de groupe;

CONSIDÉRANT QUE leur clientèle ne cesse d'augmenter et est plus vulnérable, présentant des déficiences intellectuelles et personnes autistes;

CONSIDÉRANT QUE les subventions octroyées à l'organisme Transbelimont inc. sont insuffisantes face aux coûts d'exploitation qui ne cessent d'augmenter;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer l'appui de la Ville de Montmagny à l'organisme Transbelimont inc. dans sa démarche auprès du ministère des Transports du Québec afin que l'aide financière soit augmentée pour atteindre leur équilibre financier et ainsi poursuivre un service de transport adapté de qualité.

De transmettre copie de la présente résolution à l'organisme Transbelimont inc. de même qu'à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

13 Adoption du Règlement numéro 896-2 amendant le Règlement 896 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montmagny

2019-275

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 896-2 amendant le Règlement 896 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 juin 2019. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

14 Modification de la résolution 2019-216 - Résiliation de contrats - Les Entreprises JRMorin inc.

2019-276

CONSIDÉRANT le jugement rendu par la Cour Supérieure le 25 juin 2019 de sursoir à la Décision no 2019-DAMP-0278 de l'Autorité des marchés publics jusqu'à jugement final sur le Pourvoi en contrôle judiciaire concernant le dossier de Les Entreprises JRMorin inc.;

CONSIDÉRANT que ce jugement ordonne au Président du Conseil du trésor de radier, dans les cinq jours du jugement, l'inscription de Les Entreprises JRMorin inc. au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ce, jusqu'à jugement final sur le Pourvoi en contrôle judiciaire;

CONSIDÉRANT que la Ville a été informée le 25 juin 2019 de cette décision et qu'elle a reçu la confirmation par l'Autorité des marchés publics que Les Entreprises JRMorin avait été retirée du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;

CONSIDÉRANT que la ville avait, par sa résolution 2019-216, mis fin aux contrats en cours d'exécution avec Les Entreprises JRMorin suite à son inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Montmagny, modifie sa résolution 2019-216 afin de respecter le jugement de la Cour supérieure rendu le 25 juin 2019, permettant à Les Entreprises JRMorin d'être retiré du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics jusqu'à jugement final sur le Pourvoi en contrôle judiciaire.

Que la Ville de Montmagny suspende sa décision qui résiliait les contrats avec Les Entreprises JRMorin inc. et lui permette de poursuivre l'exécution de ceux-ci.

Que la Ville de Montmagny suspende également sa décision de confier au deuxième plus bas soumissionnaire le contrat de fourniture de matériaux de remblai.

Que la présente résolution demeure valide jusqu'au jugement final sur le Pourvoi en contrôle judiciaire entrepris par Les Entreprises JRMorin inc.

Que la présente résolution soit transmise à Les Entreprises JRMorin, au Concassés du Cap, au service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, des approvisionnements et des technologies de l'information.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

16 Levée de la séance

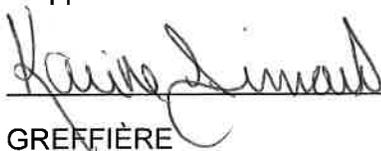
2019-277

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 25 juin 2019, à 20 h 25.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019.



MAIRE